

Belle famille de soldat

PAULY

Dans les archives départementales numérisées de la Haute-Garonne, la copie du livret matricule de **Jean Marie Baptiste PAULY**, donne les éléments suivants :

Lors du conseil de révision (classe 1897), il a déclaré résider à Cazères (Haute-Garonne) et être coiffeur.

Il est né le 6 mai 1877 à Gensac (Haute-Garonne), fils de Raymond Pauly et de Sieutat Antoinette, domiciliés à Cazères.

Il avait les cheveux et les yeux châains, le front découvert, le nez moyen et le visage ovale. Il mesurait 1.58 m. Degré d'instruction : 3.

Pour son service militaire, il a été mis en route le 16 novembre 1898, arrivé au corps du 126° régiment d'infanterie de Brive la Gaillarde (Corrèze), soldat de 2° classe le dit jour.

Nommé caporal le 1^{er} décembre 1899.

Nommé caporal-fourrier le 1^{er} mars 1901.

Envoyé en congé le 21 septembre 1901, en attendant son passage dans la réserve qui aura lieu le 1^{er} novembre 1901.



A effectué une 1^{ère} période d'exercices au 83° régiment d'infanterie de Saint-Gaudens du 22.08 au 18.09.1901.

Nommé sergent-fourrier le 22 février 1905.

A effectué une 2^{ème} période d'exercices au 83° régiment d'infanterie de Saint-Gaudens du 18.11 au 15.12.1907.

Passé dans la subdivision de Toulouse le 13 octobre 1911.

A effectué une période supplémentaire d'exercices au 133° régiment d'infanterie territoriale de Toulouse du 15 au 23.04.1913.

Rappelé à l'activité par le décret de mobilisation générale du 1^{er} août 1914, arrivé au corps du 133° régiment d'infanterie territoriale de Toulouse le 3 août 1914. (Ndr : il avait 47 ans).

Le régiment, fort de trois bataillons, a été mobilisé à la caserne Niel à Toulouse dès début août 1914, sous les ordres du Lieutenant-colonel Martin, chef de corps.

Après un bref passage à Marseille, il a été transporté en Alsace.

Son drapeau porte la citation Alsace 1914-1915.



Le 133° RIT a été dissous le 31 janvier 1918.

La photo ci-dessus, datée du 26 mai 1915, présente la musique du 133° RIT.

Rappel sur les régiments territoriaux :

Les régiments territoriaux sont initialement prévus pour assurer un service de garde et de police dans les gares, les villes, les frontières, sur les voies de communication ([GVC](#)), à l'occupation et à la défense des [forts](#), des [places fortes](#), des ponts et autres lieux sensibles. Ils se trouvèrent par suite des circonstances engagés dans la bataille ou avec une participation indirecte dans les combats.

Les territoriaux effectuent de la même manière divers travaux de terrassement, de fortification, de défense, entretien des routes et voies ferrées, creusement et réfection de [tranchées](#) et boyaux.

Ils forment, avec les [gendarmes](#), [chasseurs forestiers](#), etc., des détachements chargé de suivre l'armée en marche pour explorer et nettoyer le champ de bataille. Il récupèrent ainsi un important matériel composé d'effets en tout genre, notamment des armes, arrêtent et escortent des soldats allemands isolés ou blessés, ramassent, identifient et ensevelissent des cadavres, construisent et gardent des camps de prisonniers. Ils saisissent également du bétail égaré.

Ils sont également chargés de missions de ravitaillement et autres missions de soutien aux troupes de première ligne, sous les bombardements et les [gaz](#). Un nombre important de territoriaux perdent la vie dans ces actions méconnues et difficiles mais indispensables.

*Au fil des mois, alors même que la distinction dans l'emploi entre les régiments d'active et les régiments de réserve s'estompe, la spécificité de **la territoriale** cède la place à une utilisation commune à toutes les formations. De fait, les régiments territoriaux sont engagés en première ligne.*

Tout d'abord, les territoriaux ont pour mission la garde dans les tranchées de première ligne dans des secteurs dits « calmes », le mitraillage des lignes allemandes par tirs indirects, l'occupation des tranchées de départ, en soutien des divisions d'attaque. Puis ils sont engagés en première ligne où ils s'illustrent, en particulier, lors des grandes offensives allemandes de 1918.

*Le **1^{er} août 1918**, tous les régiments territoriaux existants sont officiellement dissous et les hommes dispersés parmi les régiments d'active et de réserve.*

Envoyé en congé illimité de démobilisation le 31 janvier 1919, au dépôt démobilisateur du 14^e régiment d'infanterie de Toulouse, se retire à Toulouse, 81, rue d'Alsace. Affecté réserve au 14^e RI.

Libéré du service militaire le 10 novembre 1926.

Campagnes :

Contre l'Allemagne : du 3.08.1914 au 31.01.1919.